

*Plan de la filière des Plantes à Parfum,
Aromatiques et Médicinales*

Décembre 2017

A – Préambule et présentation de la filière PPAM

L'ensemble de ces données est issu de FranceAgriMer et des structures de la filière.

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) est une filière très diversifiée, aussi bien au niveau de ses productions (plus de 150 espèces végétales et plus de 500 références produits) qu'au niveau des usages des produits : alimentaire, parfumerie (fonctionnelle et alcoolique), cosmétique, pharmaceutique, compléments alimentaires, vétérinaires, ... Les matières premières produites sont utilisées sous différentes formes : en frais, en sec, en surgelé et sous forme d'extraits (90 % des productions).

C'est une filière en fort développement : passage de 32 000 ha en 2000, à 38 000 ha en 2010 puis à 48 000 ha en 2015. Si plus d'une centaine d'espèces sont cultivées, il faut également prendre en compte les PPAM issues de la cueillette qui connaissent aussi un développement exponentiel.

Parmi les espèces cultivées, trois d'entre elles couvrent les 3/4 des surfaces : les lavandes et lavandins (25 000 ha en 2017, + 40 % des superficies en 10 ans) et le pavot œillette (13 000 ha). Les autres espèces réalisent 60 % du chiffre d'affaires à la production, illustrant ainsi des chiffres d'affaires à l'hectare très différenciés entre les espèces.

Les PPAM représentent une part significative de superficies certifiées en agriculture biologique : 13 % en moyenne, soit 3 fois le taux national de l'agriculture française.

Cette filière a aussi la particularité d'avoir une forte identité territoriale : par exemple, les lavandes/lavandins et herbes de Provence pour le Sud-Est de la France, la gentiane et les plantes de cueillette pour le Massif Central, les plantes médicinales pour les Pays de Loire, le bourgeon de cassis pour la Bourgogne, les fleurs de Grasse. Mais on retrouve les PPAM sur l'ensemble du territoire métropolitain (91 départements). En outre, les PPAM ont un rôle dans l'équilibre économique des régions de par leurs externalités positives : tourisme, production de miel, etc.

Le nombre d'exploitants agricoles est de 3 500 environ : on pourrait penser que cet impact social est modeste mais n'oublions pas que cet impact est très fort dans les zones de montagne où ces cultures permettent à des zones entières de vivre du revenu de ces productions. Notons cependant que la plupart de ces productions agricoles sont également exigeantes en main d'œuvre (notamment pour les opérations d'entretien des cultures, de récolte et de première transformation).

Le chiffre d'affaires à la production agricole est estimé à 150 millions d'euros, représentant 2 pour mille de la « ferme France ». En termes de produits finis, la production française était estimée il y a 10 ans à 4 milliards d'euros et générait 30 000 emplois directs et indirects.

Le secteur des plantes à parfum se différencie assez fortement des secteurs des plantes aromatiques et des plantes médicinales : il représente une forte capacité de production et exporte massivement ses productions à l'échelle mondiale.

À l'inverse, les secteurs des plantes aromatiques et médicinales, même s'ils se développent, ne suffisent pas à approvisionner les marchés. Des importations importantes sont nécessaires pour satisfaire la demande.

Les tableaux suivants résumant les forces et faiblesses de ces secteurs de production. Ils font le point également sur les opportunités et menaces les concernant.

Pour les plantes à parfum

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Forte production : près de 20 000 ha de lavandin, 5 000 ha de lavande et 2 500 ha de sauge sclarée - Image internationale porteuse : Provence, France - Positionnement mondial : leader en lavandin, deuxième en lavande (85 t en 2017 contre 250 t en Bulgarie), gros producteur de sauge sclarée (plus de 10 % du marché mondial du sclaréol notamment) - Export : 90 % des huiles essentielles sont exportées - Existence d'une interprofession depuis 20 ans : le Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles, extensions d'accords interprofessionnels - Bonne organisation de la production : la moitié des huiles essentielles sont collectées par des coopératives - Bonne maîtrise des outils de récolte et de transformation (distilleries) : les coûts de production sont maîtrisés - Part importante d'innovations dans le parc des distilleries : réduction des pertes d'énergie, meilleure rentabilité dans la distillation - Existence d'une filière de productions de plants sains - Existence d'une AOP Huile Essentielle de lavande de Haute Provence : 13 t 	<ul style="list-style-type: none"> - Maladie du dépérissement : les lavandes sont plus touchées que les lavandins, hétérogénéité en fonction des bassins de production - Mise en place progressive des méthodes alternatives permettant de vivre avec le dépérissement : couverts végétaux, écrans végétaux, application d'argile, etc - Faible diversité génétique : une variété de lavandin (Grosso) représente 85 % des superficies - Concurrence de la Bulgarie sur les lavandes clonales : tendance à faire diminuer les prix
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des demandes en huiles essentielles - Développement important de nouveaux marchés : aromathérapie (demandes au niveau international) - Naturalité des produits : image forte - Forte compétitivité de la production, nouvelles variétés de lavande plus tolérantes au dépérissement - Soutiens publics pour ces espèces emblématiques de la filière et du territoire de la Provence - Externalités positives : tourisme, miel de lavande, etc 	<ul style="list-style-type: none"> - Reformulation des industriels si ressenti d'une baisse des productions (suite aux sécheresses, gels) - Impact des contraintes réglementaires (Reach par exemple) - Dégâts causés par la sécheresse : pertes importantes de superficies si de nouvelles années sont aussi pauvres en pluviométrie. Besoin d'assurer un minimum d'apport en eau : inciter l'arrivée de l'eau sur les principaux plateaux. - Surproduction de sauge sclarée : quantités produites plus importantes que le marché, impact sur le prix du produit

Pour les plantes aromatiques

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne capacité de production (environ 4 000 ha) - Assez bonne structuration de la production : coopératives, grosses entreprises - Développement des cultures (surtout sur les plantes fraîches et surgelées) : doublement des surfaces en 5 ans - Signes de qualité : Label Rouge Herbes de Provence, future IGP thym de Provence - Une dynamique agricole et industrielle avérée 	<ul style="list-style-type: none"> - Des coûts de production élevés - Des importations pour répondre à la demande - Des moyens limités de protection des cultures, forts besoins en méthodes alternatives - Une réglementation (actuelle et à venir) de plus en plus contraignante : résidus de pesticides, alcaloïdes pyrrolizidiniques - Ticket d'entrée élevé pour l'installation de nouveaux producteurs, notamment pour les plantes aromatiques sèches
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des marchés traditionnels soutenus - Des nouveaux marchés en plein développement (extraits végétaux, compléments alimentaires) et de futurs usages identifiés - Bonne image des produits français 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence internationale - Coûts de production étrangère compétitifs

Pour les plantes médicinales

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Forte production de pavot oeillette (13 000 ha) - Forte évolution des superficies : plus du double des surfaces en 5 ans - Forte proportion des superficies en agriculture biologique : 25 % - Demandes en hausse de plantes issues de la cueillette - Assez bonne organisation de la production : assez grosses à grosses sociétés de production - Structuration en cours : Phytolia 	<ul style="list-style-type: none"> - Des coûts de production élevés - Des importations pour répondre à la demande - Des moyens limités de protection des cultures, forts besoins en méthodes alternatives - Renouvellement des exploitants agricoles
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des marchés traditionnels soutenus - Des nouveaux marchés en plein développement (extraits végétaux, compléments alimentaires) et de futurs usages identifiés - Mise en place de guides de bonnes pratiques pour les plantes de cueillette - Bonne image des produits français 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence internationale - Concurrence d'autres voies de production : fermenteurs voire bio-ingénierie - Réglementation de plus en plus contraignante : résidus de pesticides, alcaloïdes pyrrolizidiniques - Protocole de Nagoya : limitation de la R&D sur de nouveaux usages - Menaces réglementaires en lien avec l'évolution des normes : hygiène, santé, qualité, ...

B – Principaux objectifs de la filière PPAM

Dans cette partie sont présentés les principaux objectifs identifiés au niveau de la filière des PPAM suite à la concertation menée auprès de l'amont et de l'aval dans le temps imparti. Ces objectifs sont susceptibles d'évoluer suite à la poursuite de la concertation dans les mois à venir.

Pour une meilleure visibilité, les objectifs ont été classés dans trois catégories principales :

- gouvernance et fonctionnement de la filière,
- réponse aux attentes sociétales
- durabilité économique et compétitivité

Néanmoins, de nombreux objectifs peuvent être communs à différentes catégories (exemple : le développement des méthodes alternatives concernent aussi bien une réponse aux attentes sociétales (protection de l'environnement) que la compétitivité de la filière.

1 – Gouvernance et fonctionnement de la filière

a – Structuration sous une entité commune

Au niveau de la filière PPAM, il existe actuellement une seule interprofession reconnue au niveau européen : le Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF) qui ne couvre que deux plantes à parfum : lavande et lavandin. D'autres secteurs possèdent des structures (organismes économiques, interprofessionnels et organismes de défense et de gestion) réunissant l'amont et l'aval. D'autres secteurs ne sont pas encore rassemblés sauf au travers d'organismes économiques et techniques et du Conseil spécialisé de FranceAgriMer.

Objectif :

L'enjeu est d'initier une réflexion au niveau de l'ensemble de la filière PPAM en vue d'étudier les possibilités de mise en place d'une nouvelle forme de structuration (une même entité pour toute la filière) afin d'optimiser le fonctionnement global de la filière PPAM.

*Pour ce faire, une concertation sera menée sur l'année 2018 avec l'ensemble des structures de la filière afin de définir des objectifs communs (**stratégie de projet latéral**) qui serviront de socle à la construction de cette **entité commune**. En voici quelques exemples :*

- *Développer des principes d'intelligence économique (veille stratégique)*
- *Se fédérer sur des vecteurs de promotion et mettre en œuvre une résonance médiatique*
- *Construire entre l'amont et l'aval une stratégie sur le partage des risques (climatiques, économiques, etc) et la répartition de la valeur ajoutée.*

Suite à la concertation de 2018, l'entité commune pourrait être mise en place au cours de l'année 2019. Les principaux acteurs de cette action sont les organismes interprofessionnels (reconnus ou non) de la filière, les syndicats et FranceAgriMer afin d'amener leur expertise sur ce sujet.

b – Reconnaissance des Organisations de Producteurs (OP)

Avec l'arrivée de la dernière OCM unique, une réflexion a été menée par le CPPARM et les Organisations de Producteurs de la filière afin d'établir des **critères de reconnaissance des Organisations de Producteurs** au niveau européen.

Objectif :

La demande des Organisations de Producteurs est de finaliser ce travail dans les meilleurs délais (1^{er} semestre 2018) pour consolider l'existence des structures actuelles. Le travail des organismes économiques résidera dans la diffusion des avantages à se regrouper en O.P. auprès des nouveaux exploitants agricoles et auprès de l'aval (sécurité de l'approvisionnement, limiter le nombre d'interlocuteurs, contractualisation). Le suivi de cette action sera effectué par le Cpparm.

2 – Réponses aux attentes sociétales

a – Excellence environnementale

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est penchée depuis de nombreuses années sur la préservation de l'environnement, notamment en réduisant la consommation d'énergie, en développant l'agro-écologie (par exemple les méthodes alternatives en protection des cultures). Pour la production des PPAM, la consommation en eau est très faible et de nombreuses PPAM sont cultivées sur des territoires non irrigués.

Objectif :

*La **réduction de la consommation d'énergie** a été initiée par les organismes techniques pour les exploitations agricoles au niveau des outils de récolte, de pré-transformation (exemple : séchage) et de distillation. Différents outils expérimentaux ont été réalisés par le réseau technique PPAM et il faut désormais accompagner le développement de ces systèmes économes : l'objectif à atteindre est une réduction de 25 % d'énergie consommée sur les systèmes modernisés, avec l'ambition de réduire la consommation globale d'énergie de 10 % sur 5ans.*

Pour faire le suivi de cet objectif, il sera nécessaire de quantifier les modernisations des outils au niveau des exploitations et des distilleries par les organismes techniques du réseau PPAM.

Objectif :

***L'agro-écologie** est une opportunité en termes de levier d'actions : mise au point d'itinéraires techniques de production adaptés (exemple : variétés tolérantes aux maladies), mise en place de couverts végétaux, amélioration des taux de matière organique, etc. Nous proposons un objectif de stockage de carbone à hauteur de 4 pour mille sur 20 % des exploitations agricoles d'ici 5 ans et un déploiement des méthodes alternatives sur 45 à 50 % des superficies (contre 25 à 30 % aujourd'hui) pour les plantes aromatiques et médicinales.*

Les actions pour atteindre cet objectif (mise en place de formations, déploiement des méthodes alternatives, développement de nouvelles techniques, renforcer les études sur la compréhension des

mécanismes qui interagissent dans la vie du sol) et le suivi de l'objectif seront réalisés par les organismes techniques du réseau PPAM.

b – Excellence des PPAM françaises

Les PPAM françaises sont appréciées par les acheteurs et les consommateurs car ce sont des produits de qualité, avec une traçabilité garantie, avec des pratiques de production respectueuses de l'environnement et respectant les principes du développement durable. Pour mettre en avant le savoir-faire français, différents signes officiels de qualité ont été développés (Label rouge Herbes de Provence, AOP Huile essentielle de lavande de Haute-Provence et prochainement l'IGP Thym de Provence) et des marques ont été créées par les organismes interprofessionnels pour répondre aux attentes de l'amont, de l'aval et des consommateurs. C'est le cas par exemple de Censo qui est la démarche de développement durable des huiles essentielles et de Phytolia Pop qui est le label garantissant la traçabilité pour les plantes médicinales.

Par ailleurs, la filière a la volonté d'encourager les signes de qualité rattachés à un territoire (AOP et IGP) mais d'un autre côté on constate la délocalisation de nombreuses productions du fait d'une demande soutenue et de différents impacts (changements climatiques, pression du foncier).

*Objectif : malgré la qualité des PPAM françaises, il est nécessaire d'avoir une politique plus forte au niveau de la filière en termes de **promotion et communication** (aussi bien auprès des acheteurs nationaux/internationaux qu'au niveau des consommateurs). La fédération des structures de la filière sous une entité commune permettra aussi de répondre aux questions suivantes et de mettre en place la stratégie adéquate : faut-il avoir une dénomination commune au niveau national (exemple : « huiles essentielles de France » avec le symbole de la carte de France et les couleurs bleu/blanc/rouge comme cela a été développé sur d'autres filières) ? Faut-il uniquement rattacher certaines productions à leur territoire traditionnel ? Faut-il réfléchir à développer de nouveaux SIQO ?*

*La filière se laisse un an pour répondre à ces questions menées dans le cadre de la stratégie de projet latéral car il est nécessaire d'avoir une **concertation** la plus large possible.*

*L'année suivante sera nécessaire pour concevoir et déployer les **outils de communication**.*

Cette action sera menée et suivie par les organismes interprofessionnels et économiques de la filière, par les syndicats, par les organismes économiques et par les organismes de défense et de gestion. Les collectivités territoriales seront également sensibilisées afin de veiller à garder toujours un équilibre entre les productions des zones traditionnelles (exemple : zones de montagne où peu de cultures peuvent être implantées à part des PPAM) et de nouvelles zones de production.

*Objectif : En termes de **SIQO**, l'objectif à atteindre est une augmentation de 15 % par an de la production du Label Rouge Herbes de Provence.*

Le lancement de l'IGP Thym de Provence est prévu en 2018 avec 40 t de branches fraîches, 20 t de branches sèches et 5 t de feuilles sèches. L'objectif est le doublement de ces quantités sur deux ans puis une hausse annuelle de 15 %.

La mise en place et le suivi de ces objectifs sont réalisés par l'organisme de défense et de gestion concerné.

*Objectif : Concernant les marques de la filière, il est envisagé de **doubler** les volumes répondant aux exigences du cahier des charges de développement durable Censo sur 5 ans et de **doubler les surfaces et volumes des produits de la marque Phytolia Pop, également sur 5 ans.***

La mise en place de ces objectifs et leurs suivis seront faits par les deux structures interprofessionnelles qui ont développées ces marques.

c – Les PPAM : une filière agricole française exemplaire concernant l'agriculture biologique

Les PPAM biologiques représentent une part significative de l'ensemble des productions de PPAM françaises : **13 % en moyenne sur l'ensemble de la filière et 25 % pour les plantes aromatiques et médicinales** (hors pavot œillette). Une augmentation de la demande en PPAM biologiques est visible depuis plusieurs années, certainement en partie liée à l'image médicinale.

***Objectif :** La volonté de la filière est de développer la part de l'agriculture biologique en vue d'atteindre le **seuil des 10 000 ha** de production d'ici 5 ans (on dénombre 6 000 ha en 2017 afin de répondre aux attentes du marché. Il faudra ainsi continuer de :*

- *bien connaître les marchés et les besoins des acheteurs car certaines productions restent de niche*
- *communiquer sur les produits*
- *lever les freins techniques (exemple : maîtrise du désherbage)*
- *voir les possibilités d'être à la fois sur une production en conventionnel et sur une autre partie des productions en agriculture biologique sur une même exploitation.*

Les structures responsables de cet objectif et du suivi de celui-ci sont l'ensemble des structures de la filière.

d – Protection du consommateur

Un des freins actuels au développement des PPAM est l'accumulation des réglementations et la bonne application de ces dernières aussi bien au niveau de l'amont que de l'aval de la filière. En effet, les réglementations actuelles concernent généralement les usages des produits et ainsi un même produit (exemple : une huile essentielle) se retrouve dans diverses réglementations qui peuvent même se contredire. Il est important sur ce sujet de se coordonner au niveau de la filière. L'enjeu est aussi d'avoir un étiquetage conforme des produits afin de protéger au mieux les consommateurs.

***Objectif :** Il est ainsi nécessaire de créer un **groupe de travail** avec les structures de la filière travaillant sur les textes réglementaires, regroupant l'amont et l'aval dont les syndicats spécialisés (Synadiet pour les compléments alimentaires, Stepi pour les thés et tisanes, Esa pour les épices, Europam pour les PPAM européennes, Prodarom pour la parfumerie, etc). Ce groupe de travail permettra d'avoir plus de lisibilité sur les réglementations (actuelles ou à venir).*

Ce groupe de travail pourra voir le jour au cours de l'année 2018. Sa mise en place et son suivi seront réalisés par les structures de la filière travaillant sur les réglementations (organismes interprofessionnels, économiques, techniques et syndicaux).

Un des premiers chantiers de ce groupe de travail pourrait être la réalisation d'un guide des bonnes pratiques d'étiquetage des produits pour les exploitants agricoles en vente directe, applicables aussi au niveau des entreprises.

3 – Durabilité économique et compétitivité

a – Innovation

L'innovation est une préoccupation majeure de la filière des PPAM, en effet, c'est elle qui permet à ces productions de rester compétitives vis-à-vis d'autres pays avec des coûts de main d'œuvre plus faibles. Les différentes structures techniques du Réseau PPAM sont mobilisées pour participer aux travaux de recherche et de développement. Ces travaux visent souvent plusieurs performances combinées : performance économique, performance environnementale, performance qualitative. Une bonne partie de la compétitivité s'appuie sur la notion de teneurs en principes actifs. Une teneur doublée revient à mettre à disposition de l'extracteur une matière première deux fois plus compétitive. Il s'agit donc d'améliorer ces teneurs en principes actifs et d'en maîtriser les facteurs de variation. La création variétale est à ce titre un outil très puissant, au centre des activités du Réseau PPAM. Ce réseau diffuse ainsi près de cinquante variétés créées au cours des 30 dernières années, intéressantes pour leur richesse en principes actifs et/ou pour leur tolérance aux stress biotiques et abiotiques. Ces innovations impactent directement les capacités et les coûts de production : elles impactent aussi bien les exploitations agricoles que les entreprises utilisatrices et sont donc fortement soutenues.

Objectif : Création de variétés performantes, riches en principes actifs, implémentation et développement des outils issus des nouvelles technologies (Exemples : Diagnostics à l'aide de drones, adaptation des robots de désherbage sur les cultures de PPAM, mise en place de technologies blockchain pour la traçabilité, deep learning appliqué à la recherche sur les maladies), optimisation des itinéraires techniques, développer de nouvelles cultures pour de nouveaux usages et marchés de diversification, préserver les ressources génétiques et la biodiversité.

La réalisation de cet objectif et son suivi seront réalisés par les organismes du réseau technique PPAM.

b – Adaptations au changement climatique

Depuis plusieurs années, l'impact du changement climatique se fait ressentir au niveau des productions et donc de l'approvisionnement des acheteurs. Ainsi, différentes initiatives ont été déployées pour que la filière PPAM s'adapte à ce changement climatique. Le risque est de voir disparaître des productions des zones traditionnelles (ex : zones de montagne sèche où seules des PPAM sont cultivées).

Dans les zones traditionnelles qui ne nécessitaient pas jusqu'à présent l'irrigation, une prise des consciences des acteurs agricoles et territoriaux a vu le jour : par exemple, que deviendrait la Provence s'il n'y avait plus de champ de lavandes/lavandins ? A ce jour, la production des lavandes et lavandins génère 9 000 emplois directs, 17 000 emplois indirects et 35 millions de chiffres d'affaires à la production. Mais ces productions agricoles ont aussi des externalités positives : le tourisme (45 millions d'euros), la production de miel (15 millions d'euros). Suite aux pertes causées par les sécheresses (et notamment celle de 2017), la question est donc bel et bien à l'ordre du jour. Cet exemple sur les lavandes est aussi vrai pour l'ensemble des PPAM.

Objectif : une véritable ambition de la filière est le développement de l'irrigation dans certaines zones de production (exemple : plateau de Valensole, plateau d'Albion). Les PPAM sont peu consommatrices en eau, la quantité d'eau apportée resterait faible mais se ferait uniquement aux étapes clé du développement de la plante. Une première étape de travail serait la réalisation d'une étude d'impact et de

réflexion pour voir les différentes possibilités qui s'ouvrent aux exploitants agricoles pour préserver leurs productions et aux acheteurs pour maintenir les quantités achetées en France.

Cette étude et les actions de sensibilisation se feront via les organismes interprofessionnels et les syndicats de la filière.

Autre point : Les changements climatiques agissent sur le cycle de l'insecte vecteur de la maladie du dépérissement (phytoplasme du stolbur), et par conséquent la pression de la maladie s'accroît, et remonte en altitude. Cette maladie a fait l'objet de nombreux travaux, mais continue à poser de sérieuses difficultés. Une éradication n'est pas envisageable, aussi il apparaît important d'avoir une approche globale des systèmes et de travailler sur l'amélioration de la résilience des cultures.

Objectif : *un programme ambitieux de recherche sur les maladies du dépérissement en forte progression du fait des changements climatiques. Ce programme inclura des travaux sur l'amélioration de la résilience des cultures (sélection de variétés adaptées, adaptation des itinéraires de cultures, approches système), la réduction de la pression de la maladie (réduction de l'inoculum et de l'attractivité), une meilleure connaissance de la maladie et du vecteur, la formation et l'appropriation des résultats par les producteurs. La filière vise entre autres que 70 % des plants pour le renouvellement des plantations soient issus de la filière plants certifiés sains, contre 50 % aujourd'hui, à un horizon de 5 ans.*

Cet objectif sera réalisé et suivi par les organismes du réseau technique PPAM.

Autre point : Les changements climatiques demandent également une adaptation des variétés : en effet, afin d'optimiser les conditions de récolte, des variétés plus précoces que les variétés traditionnelles sont nécessaires.

Objectif : *Recherches de variétés plus précoces par les organismes du réseau technique PPAM*

c – Positionnement face à la concurrence

La filière des PPAM est en forte croissance depuis plusieurs années : les superficies se sont fortement développées (passage de 32 000 ha en 2000 à 48 000 ha en 2015, soit une hausse de 50 % en 15 ans), demandes des clients nationaux et internationaux soutenue. C'est une filière agricole très attractive mais cette attractivité dépasse aussi les frontières. Même si la France a toujours une position de leader sur les huiles essentielles de lavandin, elle ne se positionne qu'en deuxième place concernant la production d'huiles essentielles de lavande (la Bulgarie réalise le triple de la production française). Les plantes aromatiques sèches françaises sont concurrencées sur le marché par d'autres pays de la zone euro-méditerranéenne et la Pologne, où les coûts de production (exploitations de très grandes tailles) et de main d'œuvre sont moindres. Les plantes médicinales et aromatiques fraîches sont elles aussi poussées par un fort développement sur le sol français mais jusqu'à quand ? En effet, les productions françaises se retrouvent de plus en plus dans des **impasses techniques** face à des ravageurs ou à des adventices et des superficies conséquentes risquent d'être **délocalisées** vers d'autres pays européens qui utilisent des produits phytosanitaires déjà interdits ou prochainement interdits en France.

Objectif : *Il est important de maintenir voire de renforcer l'observatoire sur les productions et les marchés aussi bien en France qu'à l'étranger. Même si nos productions et marchés ont le vent en poupe*

actuellement, elles restent néanmoins fragiles face à la concurrence. La stratégie de projet latéral devra aussi trouver des solutions et sensibiliser les acteurs de la filière et des instances publiques sur ces sujets.

L'innovation au niveau de la filière, aussi bien côté amont que côté aval et le maintien/l'accroissement de la compétitivité de la production française des PPAM sont cruciaux pour assurer son développement.

d – Nouveaux marchés et services aux filières agricoles françaises

Les PPAM ont des usages très différents : les principales industries utilisatrices sont la parfumerie (alcoolique et fonctionnelle), la pharmacie, l'alimentaire et la cosmétique. De nouveaux usages tels que les compléments alimentaires, l'alimentation animale, la protection des cultures, les usages vétérinaires représentent une possibilité de développement des productions de PPAM.

Objectif : Il est nécessaire d'être à l'écoute de l'ensemble des filières agricoles françaises sur les besoins potentiels en PPAM et de mener avec elles les recherches nécessaires pour satisfaire les besoins. Différentes études sont menées par exemple pour l'utilisation d'huiles essentielles utilisées en herbicides ou en soins vétérinaires. La filière doit rester proactive dans l'ensemble de ces études interfilières. Une autre piste de développement serait l'utilisation d'extraits de PPAM pour la vinification : ce serait un potentiel de plusieurs milliers d'hectares de PPAM.

L'objectif fixé est un développement de 30 % d'ici 5 ans des PPAM dans ces nouveaux usages. Pour ce faire, les organismes techniques de la filière travailleront avec les autres filières agricoles françaises et diffuseront aux organismes interprofessionnels les besoins potentiels pour une communication aux exploitants agricoles.

De nouveaux marchés, frappés par des évolutions réglementaires réduisant l'utilisation de produits de synthèse, ou motivés par la "naturalité" de nouveaux produits innovants, s'ouvrent pour le secteur de production des PPAM. Encore faut-il être compétitif sur un marché international très concurrentiel.

e - Contractualisation

Afin d'assurer un développement efficace des PPAM dans l'avenir, il reste important de développer la contractualisation au sein des différents maillons de la filière. A ce jour, la contractualisation pluriannuelle est déployée de manière hétérogène au niveau de la filière, entre la production et les acheteurs : de l'ordre de 20 % pour les huiles essentielles et les plantes aromatiques et médicinales sèches et de l'ordre de 100 % pour les plantes aromatiques et médicinales fraîches ainsi que pour le pavot œillette. Une marge de manœuvre existe donc pour les cultures ayant moins de contraintes de conservation.

Au niveau de l'Interprofession des huiles essentielles, un modèle de contrat dit « fixe-flex » avait été réalisé il y a quelques années et utilisé par les opérateurs.

Objectif : La filière prévoit ainsi de diffuser ce contrat à l'ensemble des opérateurs de la filière PPAM et de réaliser puis diffuser un guide des bonnes pratiques de contractualisation. Cette action est en lien avec la révision des coûts de production et la mise en place de stratégie de partage des risques entre les deux parties signataires des contrats.

Cette action pourrait également faire partie de la stratégie de projet latéral. Cette action peut être menée par les organismes interprofessionnels et les syndicats au cours de l'année 2018. La bonne réalisation de cette action pourra être quantifiée au travers de l'évolution des taux de contractualisation.

C – Conclusion

La filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales possède de forts atouts : une reconnaissance de la qualité de ses produits, des entreprises leader sur le marché européen (ex : plantes aromatiques surgelées), des productions leader à l'échelle internationale (ex : huile essentielle de lavandin), une structuration aussi bien au niveau des organismes de la filière que des groupements de producteurs, une volonté de continuer à travailler dans le respect des critères du développement durable (ex : établissement de guide de bonnes pratiques de cueillette), une image très positive auprès des consommateurs (naturalité et authenticité des produits), des experts spécialisés dans notre filière au niveau de FranceAgriMer notamment, une croissance des productions et des demandes soutenues des acheteurs, des productions emblématiques des territoires, etc.

Il est donc important de préserver ces atouts, de les renforcer et de continuer à avoir des objectifs ambitieux pour les années à venir. Une entité commune (nouvelle forme de structuration) pourrait être le siège des futures orientations de la filière malgré la diversité de ses produits et de ses usages.

La filière pourrait ainsi continuer son développement et dépasser largement les 55 000 ha d'ici 10 ans (contre 32 000 ha en 2000, soit une hausse de 70 % en 25 ans).

Tout ceci ne pourrait être réalisable qu'à condition d'avoir une implication forte des pouvoirs publics (participation et engagements) : soutiens à l'investissement et à la recherche, accompagnement dans le projet de structuration et dans la reconnaissance des OP, être à l'écoute des problématiques réglementaires de la filière, accompagnement de FranceAgriMer dans le suivi de l'ensemble des objectifs de la filière.